
Évolution du droit des médias africains à l'ère de l'Intelligence artificielle

Waliyu Karimu^{*1,2} and Elsa Burdin^{*3}

¹Université Félix Houphouët-Boigny – Côte d'Ivoire

²Laboratoire des sciences de la communication des arts et de la culture – Côte d'Ivoire

³Laboratoire Centre de Recherche en Droit Antoine Favre (CRDAF) – Université Savoie Mont Blanc, LCME, F-73000, Chambéry-France – France

Résumé

Résumé de l'atelier

Le droit des médias (médias classiques et nouveaux médias) ou droit de la communication (de l'information, des médias, de la presse) est entendu ici comme l'" ensemble des règles qui régissent l'exercice des activités médiatiques " (Balle, 2006 : 152). Pour Emmanuel Derieux, ces règles visent à permettre le libre exercice des activités médiatiques, à fournir le cadre et à déterminer les limites d'exercice. Le droit des médias est donc celui de toutes les formes d'expression (écrites, orales, sonores, visuelles, audiovisuelles) et techniques de communication publique (presse, radio, télévision, films, livres, affiches, supports numériques, communications au public en ligne...), quel qu'en soit le contenu (information d'actualité, récits historiques, enseignement, documentation, fiction, divertissement, messages commerciaux...) (Derieux, 2013 : 34).

Au croisement des sciences de l'information et de la communication et des sciences juridiques, cet appel à communication vise à mieux saisir l'évolution du droit des médias sur le continent africain, à l'ère du numérique et de l'Intelligence artificielle (IA). Nous nous intéresserons principalement à l'aspect relatif à la reconfiguration du cadrage juridique, dans " un contexte marqué par l'emprise des acteurs du numérique " (Ngono, 2021) et l'irruption de l'IA dans ce secteur. En outre, depuis une dizaine d'année, l'avènement de l'IA change la donne. Les pratiques journalistiques se trouvent bouleversées par l'introduction de nouvelles technologies issues de l'IA. Cette (r)évolution technologique pourrait entraîner (si ce n'est déjà le cas) la révision des normes régissant les médias.

Les communications devront examiner ces nouveaux enjeux, en questionnant toutes les problématiques relatives au droit des médias en contexte africain (anglophone, francophone et lusophone) en lien avec l'IA. Quelques questions peuvent servir de lignes directrices aux résumés attendus. Comment le droit des médias accompagne l'évolution du secteur médiatique dans différents pays d'Afrique à l'ère de l'IA ? Dans quelle mesure l'essor du numérique et des TIC a entraîné des révisions des législations sur les médias afin de prendre en compte les changements observés ? Quelles dispositions juridiques spécifiques sont envisagées pour protéger les médias face aux conséquences de l'IA ?

Mots-clés : Afrique, Droit, Intelligence artificielle, Médias, Pratiques journalistiques.

*Intervenant